

DEPARTEMENT du RHÔNE

## COMMUNE DE LISSIEU (69380)

ENQUÊTE PUBLIQUE dans la cadre de la législation sur les  
Installations classées pour la protection de l'environnement

DEMANDE D'AUTORISATION DE COMMERCIALISER ET DE DEVELOPPER DES  
KITS DIAGNOSTICS IN VITRO A USAGE VETERINAIRE PRESENTEE PAR LA **SOCIETE**  
**LSI -LABORATOIRE SERVICE INTERNATIONAL,**  
6 ALLEE DES ECUREUILS, LISSIEU (69380)

Enquête du 6 septembre au 7 octobre 2016 inclus

### RAPPORT D'ENQUÊTE

Yves DUPRE la TOUR

Commissaire enquêteur-Rhône



# Table des matières

## **1- OBJET DE L'ENQUÊTE**

## **2- CADRE JURIDIQUE**

2.1 Cadre juridique et réglementaire

2.2 Procédure

## **3- LE DOSSIER SOUMIS A L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

3.1 Descriptions des installations

3.2 Etude d'impact

3.3 Etude des dangers

3.4 Notice d'hygiène et de sécurité

## **4- ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

4.1 Désignation du commissaire enquêteur

4.2 Organisation de l'enquête

4.3 Visite du site de L S I

4.4 Les Permanences

4.5 Les observations du public et des administrations

Le procès -verbal de synthèse et le mémoire en retour

## **5- L'ENTREPRISE : « son activité kits vétérinaire »**

5.1 La société demandeur

5.2 L'activité « production et recherche »

## **6- SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

6.1 Une Zone d'Activité

6.2 Règlement d'urbanisme

6.3 L'environnement naturel

6.4 L'eau

6.5 Production, stockage et élimination des DASRI

6.6 Risque sanitaire

6.7 Remise en état du site après exploitation

## **7- SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DES DANGERS**

## **8- BILAN**

## **1.OBJET DE L'ENQUÊTE : Présentation de la société et de sa demande d'autorisation**

**La société Laboratoire Service International** a été créée en 1991 par le docteur Eric Sellal ,LSI devenue filiale de life technologies a été rachetée en 2014 par Thermo Fisher Scientific (leader américain du secteur avec 50000 collaborateurs).

LSI produit et commercialise des **kits de diagnostic in vitro** à usage vétérinaire à Lissieu,dans le parc tertiaire du Bois Dieu.

Ces kits sont des tests sur carcasse de bovins,ovins,porcs,caprins,chevaux et volaille en vue de détecter une infection présente ou antérieure.

Elle a également une activité de recherche et développement de nouveaux Kit,la durée moyenne de mise au point d'un projet est de 6 mois.

**La demande d'autorisation** d'exploiter des installations classées pour le laboratoire est une régularisation administrative.

L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés est soumise au régime d'autorisation prévue à l'article L.512-1du code de l'environnement.

La mise en œuvre de micro-organismes naturels pathogènes 1,2 et 3 est également soumise au régime d'autorisation.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter des installations classées déposé conformément à l'article R512-47 du code de l'Environnement le 21 Novembre 2014 a été complété le 9 mars 2016.

Cette nouvelle demande a été déclarée recevable le 23 mars 2016.

## 2.CADRE JURIDIQUE ET PROCEDURE

### 2.1Cadre juridique et réglementaire

L'enquête a été prescrite par M le préfet du Rhône par arrêté préfectoral du 16 Juin 2016(annexe1)

Elle s'inscrit dans le cadre juridique suivant : Code de l'Environnement, notamment ses articles L512-2, R512-14, R123-1 à R123-27. Décret n°93-245 du 25 février 1993 relatif aux études d'impact et au champ d'application des enquêtes publiques.

Décision du 19/05/2016 du président du Tribunal administratif de Lyon désignant le commissaire enquêteur et son suppléant (annexe 2)

Avis de l'Autorité environnementale du 6 Juin 2016(annexe3)

**Rubriques concernées** par la demande d'autorisation, conformément à la réglementation sur les ICPE :

#### 2680.2

Installations ou sont utilisés de manière confinée dans un processus de production industrielle des Organismes génétiquement modifiés à l'exclusion de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés qui ont reçu une autorisation de mise sur le marché conformément au titre III du livre V du Code de l'environnement et qui sont utilisés dans les conditions prévues par cette autorisation de mise sur le marché.

L'utilisation de ces organismes génétiquement modifiés avec confinement de classe 2 et 3 est soumise à Autorisation.

#### 2681

Mise en œuvre dans les installations de production industrielle de micro-organismes pathogènes.

L'utilisation de micro-organismes naturels de groupe de risque 1,2, et 3 est soumise à **Autorisation**.

## 2.2 Procédure

Le dossier a été recevable le 23 mars 2016 et soumis à l'avis de l'Autorité environnementale conformément aux articles L.122-1,R.122-2 et R122-7 du code de l'environnement.

Celle-ci a donné son avis le 6 Juin 2016 :

« L'étude d'impact est relativement concise et clairement présentée, elle comporte toutes les rubriques exigées par le code de l'environnement.

Elle a permis d'identifier et de prendre en compte les enjeux environnementaux qui restent relativement limités.

Elle a permis de concevoir un projet et des mesures de suppression et de réduction appropriées au contexte et aux enjeux relatifs à la prévention des pollutions, la protection des milieux, la biodiversité et aux nuisances de voisinage. »

Des points doivent être précisés :

Les volumes hebdomadaires de DASRI (déchets d'activités de soins de risques infectieux), leur stockage et leur élimination.

Les bassins de rétention des eaux d'extinction d'incendie

La convention de rejet dans le réseau du Grand Lyon.

Les **administrations et institutions** concernées ont exprimé leur avis :

L'**ARS**, Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, a donné le 27 Mai 2016 un avis Favorable sous réserve des prescriptions de la fiche n°1. (Annexe 4)

Elle souhaite également que les réseaux intérieurs soient équipés de disconnecteurs

Le **SDMIS** demande un poste Incendie de n'a pas à l'extérieur, le poste n°96 est suffisant, un plan schématique à la norme AFNOR doit être apposé devant chaque entrée (annexe 5)

L'**INSPECTION DU TRAVAIL** n'a pas de remarques à formuler (annexe 6)

La **CHAMBRE D'AGRICULTURE DU RHÔNE** estime que cette demande ne concerne pas l'activité agricole (annexe 7)

La **DDT du Rhône** émet des observations concernant l'impact sur l'eau :

Convention de rejets, rétention des eaux incendie, maintenance du débourbeur/séparateur.(annexe 8)

La **DREAL Rhône -Alpes** a été en contact régulier avec M Chareyre Responsable Hygiène Sécurité environnement depuis 2014 en vue de cette demande d'autorisation

M . l'inspecteur Croizé-Pourcelet a rédigé un rapport de visite le 22 Janvier 2015(annexe 9) Il notait plusieurs points de non-conformité,

En particulier **l'absence de clôture du site** et de video -surveillance.

M l'inspecteur Ulrich Jacquemard est l'interlocuteur actuel de LSI ,j'ai eu de nombreux échanges avec lui en particulier concernant les différents points soulevés par la DDT.

Les **11 municipalités** situées dans un rayon de 4km autour du site de Lissieu Ont été invitées à donner leur avis.

Les conseils municipaux de LISSIEU ,Limonest, Civrieux - d'Azergues, Lozanne , Dommartin ont donné un **avis favorable** ( lissieu annexe 12)

Le conseil municipal de Marcilly d'Azergues a rejeté l'avis favorable

Sans préciser de motif(annexe 13)

### **3.LE DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE**

Le dossier constitue la demande d'autorisation d'exploiter conformément aux dispositions du Code de l'environnement, notamment aux articles L.511-1 à L.512-6-1 ,R 512-1 à R 512-46 applicables aux installations classées soumises à autorisation .

**Le dossier** comprend un classeur de 310 pages :

Le résumé non technique (21 pages) décrit bien l'activité, en particulier les rubriques de la nomenclatures des installations classées. La manipulation des agents biologiques dans les laboratoires L2 et L3 est abordée.

Les lettres de demande et d'engagement(15pages)

La description des activités et des installations (71 pages)

L'étude d'impact (125 pages) et l'étude des dangers(69pages)

L'étude d'impact est bien traitée, par contre le risque de contamination n'est pas traité dans le résumé de l'étude des dangers.

L'étude des dangers(69pages)

L'hygiène et la sécurité (9 pages)

**Les 28 Annexes** figurent dans un 2eme classeur de 600 pages :

Plans,contrats de maintenance des laboratoires et procédures

#### **3.1 Description des installations**

Le laboratoire LSI est situé 6 allée des Ecureuils à LISSIEU,au niveau du Parc Tertiaire du Bois Dieu,la société a été créée en 1991 par le docteur Eric Sellal,vétérinaire.

Les bâtiments sont en zone **Ui2** du PLU de 2011, cette zone Ui est à vocation industrielle,artisanale,scientifique et technique .



Le bâtiment de 490m<sup>2</sup> est un **R+1**

LSI y a développé une gamme de réactifs PCR (polymerase chain reaction) et ELISA (enzyme linked immunosorbent assay) pour les diagnostics de maladie sur bovins, caprins, ovins, porcs, volailles

**Au rez- de- chaussée** du bâtiment : Production ELISA, chambres froides de stockage, laverie, zone logistique, informatique

**A l'étage** : laboratoires de développement PCR

Trois **laboratoires mobiles** sont accolés au bâtiment :

Un laboratoire mobile de niveau de protection **L3** (biosécurité niveau 3),

deux laboratoires mobiles de niveau de protection **L2** (biosécurité niveau 2).

Trois groupes électrogènes pour le secours électrique sont situés à proximité de ces laboratoires mobiles.

Le site comprend également un parking enrobé de 900 m<sup>2</sup> et une zone « Espaces verts » de 1500m<sup>2</sup>, à noter qu'il n'est pas clôturé.

### **3.2 Etude d'impact**

L'étude d'impact est conforme à l'article R122-5 du code de l'environnement,

Elle fait l'objet d'une synthèse au point 6 de ce rapport

#### **IMPACT SUR L'EAU**

L'alimentation en eau provient exclusivement du réseau communal.

Des disconnecteurs sont situés sur l'alimentation générale ainsi que sur l'alimentation de chaque laboratoire mobile.

Les eaux usées sanitaires sont dirigées vers le réseau communal (station de Dommartin-Lissieu)

Les eaux issues des laboratoires L2 et L3 sont récupérées et solidifiées avant prises en charge régulière en tant que DASRI

Les eaux des laboratoires L1(lavage des mains) sont également solidifiées(DASRI)

Les eaux de la laverie :

Le nettoyage de la verrerie des laboratoires L1 ne contenant pas d'organismes pathogènes est effectué par un lave-vaisselle et un autoclave.

Les eaux du cycle de nettoyage sont collectées dans un container et éliminées en tant que déchet chimique par une société spécialisée.

Les eaux du cycle de rinçage sont envoyées dans le réseau communal.

Les eaux de nettoyage des sols des laboratoires L1 sont envoyées dans le réseau communal.

Les eaux pluviales :

Les eaux de toiture sont dirigées directement vers l'exutoire final,le Sémanet.

Les eaux de parking sont dirigées vers un séparateur d'hydrocarbure, puis vers le Sémanet.

## **IMPACT SUR L'AIR**

Pas de rejet dans l'atmosphère pour l'activité des laboratoires L2 et L3 placés en dépression,leur désinfection 2 fois par an faisant l'objet d'une procédure de décontamination par vaporisation d'un produit durant une nuit.

Rejets issus des hottes des laboratoires L1 :

Les hottes sont de 2 types : à recyclage permanent sans raccordement vers l'extérieur pour les P.S.M. (poste à sécurité microbiologique), soit à raccordement vers l'extérieur.

L'impact sur la santé liés aux rejets des laboratoires peut être considéré comme négligeable.

### 3.3 Etude des dangers

Les risques d'origine interne ou externe ont été analysés selon les prescriptions du ministère de l'écologie et du développement durable.

Depuis sa création en 1991, LSI n'a connu aucun incident significatif.

Si aucun accident dans des laboratoires L2 et L3 n'a été répertorié, le risque majeur lié à l'exploitation du laboratoire est le risque de **contamination** liée à la présence de souches pathogènes

Les accidents recensés se sont produits dans des laboratoires **P4** (fuite d'anthrax et contamination par le virus Ebola)

Le risque **Incendie** concerne surtout l'activité de recherche-développement des laboratoires en biotechnologie et sciences physiques.

### 3.4 Notice d'hygiène et de sécurité

Une fiche de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels (agents biologiques et agents chimiques) est établie pour le personnel de laboratoire, elle est communiquée au médecin du travail.

Les salariés doivent être à jour de leurs vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la polio et l'hépatite B.

La formation à la sécurité des installations est obligatoire pour l'ensemble du personnel, y compris les intérimaires et les CDD.

Le risque incendie est rappelé, mais aussi les risques bactériologiques et virologiques liés aux activités spécifiques des laboratoires L2 et L3.

## **4. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

### **4.1 Désignation du commissaire enquêteur**

C'est par décision du Président du Tribunal administratif de Lyon en date du 19/05/2016 (annexe 2) que j'ai été désigné pour procéder à une enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation présentée par la société Laboratoire Service International -LSI- au titre de la législation sur les installations classées, en vue d'exploiter et de commercialiser des kits diagnostics in vitro à usage vétérinaire au parc tertiaire du Bois Dieu à Lissieu.

M.J-Y Bion a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

### **4.2 Organisation de l'enquête**

Le 16 Juin 2016, l'arrêté portant ouverture (annexe 1) est pris par le préfet.

Cette enquête se déroule dans la commune de Lissieu du 6 Septembre au 7 Octobre 2016.

Les permanences sont organisées dans la salle de mariage au rez- de-chaussée de la Mairie.

L'enquête publique a fait l'objet de la publicité prévue par les textes :

Le Progrès de Lyon des 17 Août et 7 septembre 2016 (pj 1 )

Le Tout- Lyon des 6 Août et 10 septembre 2016 (pj 2)

**Affichage sur le site d'exploitation** par la Société LSI à l'entrée du site,

M. Fabrice CHAREYRE m'a transmis par courriel du 23 Septembre 2016 la photo de l'affiche aux dimensions réglementaires (cf pj 3)

**Affichage sur les panneaux municipaux :**

L'affichage de l'avis au public concernant les modalités de l'enquête a été effectué par les soins des 11 communes situées dans un rayon de 4Km par rapport à l'installation classée (norme correspondant à l'activité de l'entreprise).

Je suis allé vérifier sur place l'affichage dans la plupart des 11 communes concerné .

les certificats d'affichage nous ont été communiqués (pj 4) .

Ville de LISSIEU affichage sur 4 panneaux municipaux :

-Mairie

-Au Bois Dieu, place Bagassi

-Chemin des Courriers

-Chemin de la Clôtre

Les sites internet des mairies, le journal municipal de Lissieu et le journal Le Progrès dans son article du 5 octobre 2016 (pj 8)ont contribué à la bonne information du public

#### **4.3 Visite du site de Laboratoire Service International**

Le 6 Juin2016, je me suis rendu au Parc tertiaire du Bois Dieu ,6 Allée des Ecureuils à LISSIEU pour un premier entretien suivi de la visite des laboratoires.

M Fabrice CHAREYRE, Responsable Hygiène Sécurité Environnement,m'a présenté l'entreprise et fait visiter l'ensemble des locaux ,en particulier les laboratoires L2 et L3 .

Les deux laboratoires mobiles L2 et le laboratoire mobile L3 ont été installés en Mai 2013, LSI a informé la DREAL de la nature des nouvelles activités.

M CHAREYRE est l'interlocuteur de la DREAL, il a constitué le dossier de demande d'Autorisation avec l'aide du cabinet SOCOTEC.

L'appartenance au groupe THERMO FISHER SCIENTIFIC depuis Février 2014 va orienter le développement futur des différents Kits de diagnostic

#### **4.4 Les Permanences**

Les permanences ont lieu dans la salle des mariages de LISSIEU

Le mardi 6 septembre de 9h à 12h

Le samedi 24 septembre de 9h à 12h

Le vendredi 7 octobre de 13h30 à 16h30

#### **4.5 Les observations du public et des administrations**

Les observations du public ont été consignées sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet.

Le 19 octobre 2016, le **procès-verbal** des observations recueillies auprès du public et des administrations a été communiqué à M Chareyre ,il comprenait une copie du registre et les courriers des administrations qui avaient émis des observations(cf annexe 10 )

Le 20 Octobre 2016, le pétitionnaire nous a transmis **ses éléments de réponse aux différentes observations** (annexe 11)

De plus il nous a joint le tableau d'enlèvement des DASRI conforme à la législation(pj5) et les devis CLOTECH d'installation de la clôture du site (pj6) et de l'installation de la VIDEO par BYBLOS (pj7)

Nous avons repris les principales observations dans le tableau ci-dessous :

<b>Public</b>	<b>observations</b>	<b>Réponses de LSI</b>	<b>Appréciation du CE</b>
Mme DUSSERT- ACKARD(Le Bois- Dieu)  Didier GENEVE(Dommartin)	Secrétaire de L'ADEL,souhaite contrôles réguliers  Idem	La DREAL effectuera un contrôle annuel	Réponse satisfaisante
Vieira journaliste	Souhaite informations pour rédaction article	Reçu par M Chareyre	Article du 5 oct le progrès
<b>Administration</b>	<b>observations</b>	<b>Réponses de LSI</b>	<b>Appréciation du CE</b>
SDMIS	PI N°96 avec 90m3/h	Données SIEVA 210m3/h	Conformité du poste incendie
ARS	stockage des DASRI	Le volume réel pesé est inférieur à 100Kg/semaine	La fréquence d'enlèvement hebdomadaire est conforme

DREAL M JACQUEMARD	Site non clôturé :Non-conformité	Les devis clôture et video	A réaliser au plus tôt
	Asservissement des portes du labo L2 à une dépression minimale	Système de blocage des portes réalisé	RAS
	Signalétique de la zone de stockage DASRI	La fiche signalétique est fixée sur la porte du local	RAS
	Convention de rejet des eaux usées avec le Grand Lyon	Attente Réponse Me A Lucchinacci qui a visité le site	LSI a effectué les démarches nécessaires
	Aspects quantitatifs et réglementaires du rejet des eaux pluviales et incendie(bassins de rétention de la ZA)	Etude en cours avec la SOCOTEC	Dossier en cours
DTT	Impact quantitatif des eaux pluviales sur le débit du sémanet		Dossier en cours
	Rétention des eaux incendie	Dossier en cours avec la SOCOTEC	



## 5. L'ENTREPRISE : SON ACTIVITE « kits vétérinaire »

### 5.1 La société demandeur

LABORATOIRE SERVICE INTERNATIONAL(LSI), installée depuis 25 ans à LISSIEU, emploie **31 personnes**. Elle y fabrique et commercialise des kits de diagnostic vétérinaire, elle y développe également une activité de recherche pour créer de nouveaux produits.

LSI loue le site de LISSIEU à la **SCI AZERD'OR** dont le cogérant est le docteur SELLAL, fondateur de l'entreprise. En mars 2012, **Life Technologies**, société Américaine de biotechnologie, rachète LSI qui devient sa filiale ; en 2014 Life Technologies est acquise par **Thermo Fisher Scientific**.

LSI détient 80% du marché Français des Kits de diagnostic vétérinaire ELISA et PCR, elle est présente dans 80 pays.

LSi est certifié **ISO 9001** pour l'ensemble de son activité

CA en Millions d'€	2013	2014	2015
	6,043	4,639	6,101(prev)

### 5.2 L'activité « Kits de diagnostic vétérinaire » :

#### **Production, commercialisation et recherche**

##### **PRODUCTION de KITS**

Kits ELISA : 4000 Kits par an, la production de ces kits Elisa pour détecter la présence d'un anticorps ou antigène utilise une enzyme libérant un composant coloré.

Kits PCR : 8000 Kits PCR par an, le kit permet d'identifier l'ADN du microorganisme responsable de la maladie.

##### **COMMERCIALISATION** de produits de 3 origines différentes :

- LSI vend sa production de kits
- Exerce une activité de négoce en reconditionnant des fabrications extérieures
- Modifie des kits achetés pour les revendre sous sa marque.

## **RECHERCHE**

Recherche de nouveaux kits pour s'adapter à l'évolution de la réglementation à l'apparition de nouvelles maladies ou simplement améliorer le test .

En moyenne,il faut 6 mois pour mettre au point un nouveau kit.

L'installation des 2 laboratoires mobiles de niveau de protection L2 et du laboratoire mobile de niveau de protection L3 a été réalisée en 2013

## **Le Tableau des microorganismes pathogènes et des OGM manipulés par LSI**

### **Pour la production et la recherche :**

Ce tableau en **annexe 14** répertorie toutes les bactéries utilisées et leur classement par niveau de confinement en fonction du risque.

## **6.SYNTHESE DE L'ETUDE D'IMPACT**

### **6.1 Une zone à vocation industrielle, artisanale, scientifique et technique (zoneUi2 du PLU).**

L'établissement situé dans le parc tertiaire du Bois Dieu est entouré de 4 voisins directs :

Un complexe hotelier ,Garden &City -appart'hotel, composé de pavillons destinés aux courts séjours.

La voie de chemin de fer, Givors -Paray le monial

La société de gardiennage BYBLOS GROUP

L'entreprise de transport SIDER LOGISTIQUE et COM SIDER

LSI n'est pas localisé dans un périmètre de protection des captages d'eau potable et n'effectue pas de pompage d'eau de la nappe.

Le site n'est pas situé dans une zone agricole ou naturelle, mais il existe des espaces naturels à proximité (le massif du mont d'or et les ravins du bois d'Ars)

### **6.2 Règlement d'urbanisme**

-Le **PLU** de LISSIEU :

Lissieu a rejoint le Grand Lyon en janvier 2011.

Le PLU de LISSIEU a été approuvé par le conseil communautaire du Grand Lyon en Novembre 2011.

Les locaux LSI sont situés dans la ZA du parc tertiaire du Bois Dieu (9ha), zone UI2 prévues pour les activités artisanales, industrielles et scientifiques.

Les activités déployées par LSI sont conformes à ce cadre

La présence du complexe hotelier Appart'Hotel ne pose pas de problème de voisinage, les clients sont présents surtout le soir et les week-end, d'autre part les maisons sont situées à bonne distance du site.

-Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise(**SCOT**)

L'établissement est situé dans une zone d'activité,ce qui correspond aux orientations du SCOT

Les eaux usées sont traitées par une station d'épuration, les eaux pluviales sont Dirigées vers le réseau communal.

Pas de prélèvement dans la nappe.

Il n'existe ni PPRI,ni PPRT sur la commune de LISSIEU

Malgré la proximité d'espaces naturels,l'impact sur l'environnement reste très faible.

### **6.3 L'environnement naturel**

Le dossier préparé par le cabinet SOCOTEC est bien documenté.

Le site ne se situe pas en zone ZNIEFF,mais à quelques kilomètres l'environnement exceptionnel mérite d'être souligné.

Les ZNIEFF à proximité (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) sont de type 1 :ravins du bois d'Ars à LISSIEU

de type 2 :le massif du Mont d'Or

### **6.4 L'eau**

Le SDAGE Rhône -Méditerranée (Décembre 2009) fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin concerné.

LSI sauvegarde la ressource en limitant les risques de pollution par une série de mesures préventives :

Rangement des produits chimiques dans des armoires et stockage sur rétention

Présence de disconnecteurs sur l'alimentation générale du réseau et sur l'alimentation de chaque laboratoire mobile.

Absence de rejets aqueux issus du process, les rejets sont solidifiés et traités comme des DASRI.

## **Les eaux sanitaires et de nettoyage des locaux**

Les eaux sanitaires et de nettoyage des locaux sont rejetées dans le réseau communal dont l'exutoire est la station d'épuration de DOMMARTIN LISSIEU

L'Agence Régionale de santé rappelle la nécessité d'une convention de rejet avec le gestionnaire du réseau d'assainissement public pour le rejet des eaux usées non domestiques du site.

## **Les eaux pluviales**

Les eaux pluviales des bâtiments et de la voirie sont collectées au réseau communal dont l'exutoire est le ruisseau du Sémanet.

Un séparateur d'hydrocarbures de 5 m<sup>3</sup> est situé sur les eaux de voirie avant rejet.

Le site n'est pas situé en zone inondable.

## **6.5 Production, stockage et élimination des DASRI**

Production de rejets aqueux issus des laboratoires L2 et L3 solidifiés et autoclavés avant d'être stockés comme des DASRI.

Production d'eau de nettoyage de la verrerie des laboratoires L1 collectée dans un container pour traitement par la société SITA REKEM GIVORS

## **6.6 Risque sanitaire**

### **- Risques pour la population**

Le personnel LSI :

Les opérateurs constituent la cible privilégiée du risque de contamination créé par la manipulation et le stockage de souches pathogènes.

Le voisinage :

La zone d'activité du Bois Dieu regroupe des PME artisanales et tertiaires sur 9 ha, il n'y a pas de concentration de population à proximité du site.

L'école du Bois Dieu se trouve à 1 km de l'autre côté de la D306.

### **-Le stockage des agents pathogènes**

Les souches ne sont pas actives à leur arrivée sur le site,

Une seule exception : une souche de classe 3 est active.

2 congélateurs à -20°C et -80°C dans le L3 conservent les souches de classe 3

2 congélateurs à -20°C et -80°C dans les L2 conservent les souches de classe 2

Les souches sont répertoriées pour chaque congélateur, un suivi automatique va être mis en place.

L'acheminement des souches est réalisé conformément à la réglementation IATA et de l'OMS

L'accès au laboratoire L3 est réservé aux 3 personnes ayant suivi une formation particulière, l'accès se fait par un badge.

L'accès aux laboratoires L2 est également réservé à une partie du personnel, l'accès est possible par code.

### **Pollution de l'air**

Les rejets des hottes de laboratoire

#### **-Les hottes à extraction vers l'extérieur :**

Ces hottes rejettent l'air à l'extérieur **dans** le laboratoire pour la manipulation de produits chimiques, l'air rejeté à l'extérieur du bâtiment est filtré par des filtres spécifiques pour éliminer le risque de contamination par des produits chimiques .

#### **-Les hottes à filtration PSM (Poste à Sécurité Microbiologique)**

Elles sont localisées dans les laboratoires L1, L2, L3 dédiés à l'activité sur les micro-organismes pathogènes ou non de groupe 1, 2 ou 3 . Ces hottes ne rejettent rien à l'extérieur et sont à recyclage permanent.

## **6.7 Remise en état du site après exploitation**

Les laboratoires L2 et L3 sont des caissons mobiles donc aisément transportables. Le changement de destination du site ne posera aucun problème technique.

## **7. Synthèse de l'étude des dangers**

Le principal danger est l'incendie du stock de consommables

La modélisation montre que les flux thermiques sortent des limites de la propriété côté voie de chemin de fer dans une zone inhabitée. Les mesures de prévention en vigueur semblent proportionnées au risque.

Le risque de contamination des personnels de laboratoire L2 et L3 est le contact par voie aérienne ou contact cutané lors de manipulation ,aucun accident de ce type n'a été recensé.

Il n'y a pratiquement pas de risque de dispersion pour la population car les déchets sont auto clavés.

## **8.BILAN**

Les laboratoires L2 et L3 ne produisent pas de rejets aqueux ni gazeux à l'extérieur pour l'activité concernée par la demande d'autorisation.

Les contrats de maintenance et le suivi de l'ensemble des paramètres sont effectués par la société IMEBIO qui fabrique les laboratoire de sécurité micro biologique .

Les DASRI sont collectés avec la bonne fréquence et traités à l'extérieur selon les règles en vigueur.

Les études d'impact et de dangers ont montré que toutes les mesures de précaution disponibles ont été prises pour assurer la sécurité du personnel et de la population : Le contrôle d'accès aux laboratoires mobiles, les bonnes pratiques, les procédures de désinfection.

L'écoulement des eaux incendie vers les bassins de rétention de la ZA doit être contrôlé ,le site doit être clôturé.

L'implantation s'intègre dans le paysage et prend en compte les enjeux environnementaux.

## Liste des Annexes et Pièces jointes

<b>Annexe 1</b>	Arrêté préfectoral
<b>Annexe2</b>	Désignation du commissaire enquêteur
<b>Annexe 3</b>	Avis de l'autorité environnementale
<b>Annexe 4</b>	Avis de l'ARS
<b>Annexe 5</b>	Avis du SDMIS
<b>Annexe 6</b>	Avis de l'inspection du travail
<b>Annexe 7</b>	Avis de la chambre d'Agriculture du Rhône
<b>Annexe 8</b>	Avis de la DDT
<b>Annexe 9</b>	Courrier de la DREAL
<b>Annexe 10</b>	Procès- verbal des observations recueillies
<b>Annexe 11</b>	Réponses de LSI aux observations
<b>Annexe 12</b>	Délibérations du conseil municipal de LISSIEU
<b>Annexe 13</b>	Avis du conseil de Marcilly d'Azergues
<b>Annexe 14</b>	Tableau des microorganismes pathogènes et des OGM

<b>Pièce jointe 1</b>	Insertion le progrès
<b>2</b>	Insertion Le Tout-Lyon
<b>3</b>	Affichage LSI
<b>4</b>	Certificat affichage
<b>5</b>	Gestion des Déchets
<b>6</b>	Devis Clôture
<b>7</b>	Devis video
<b>8</b>	Article Le Progrès 5 Octobre 2016